

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2016

Date de Convocation : le 9 décembre 2016
Affichée le : 20 décembre 2016
Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 20 h 00
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil seize, le jeudi quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE

Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID

Madame Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Monsieur Claude REGNIER

Monsieur Stéphane LEBEAU donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Absents

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN

Monsieur Kamel ATARI

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter. Pour sa part, elle souhaite rajouter un point :

- Délibération relative à une Décision Modificative concernant la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) – Budget Principal

Ordre du jour :

I/ TRAVAUX

1. Délibération relative à l'utilisation des fonds « Contrat de Canton » avant le 31 décembre 2016

II/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

1. Délibération relative à la signature d'une convention de mise à disposition de services et de remboursement de charges à caractère général liées à la compétence « Scolaire »

III/ INFORMATIONS DU MAIRE

IV/ QUESTIONS DIVERSES

I/ TRAVAUX**1.1/ Délibération relative à l'utilisation des fonds « Contrat de Canton » avant le****31 décembre 2016****- Délibération n° 096-2016**

En 2012, le canton avait octroyé une somme forfaitaire de 63 497,30 € dont 37 787,31 € avait été provisionnée pour la participation de la commune à la création du nouveau Centre de Secours basé à TONNERRE. Le solde de 25 710,00 € avait été demandé afin de contribuer au financement des travaux de réfection de voirie en 2013 et 2014. Le canton nous informe que le provisionnement de reste des fonds doit être affecté à une autre dépense que le Centre de Secours avant le 31 Décembre 2016.

La Commission des Travaux réunie le 07 Décembre a retenu le projet d'aménagement de voirie du Chemin des Perrières. Ce projet englobe la création d'un réseau d'eaux pluviales et la remise en état de la chaussée. Madame le Maire présente au Conseil Municipal le chiffrage de l'Entreprise Proxi TP pour un montant estimatif de 49 680,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

RETIENT le projet d'aménagement de la voirie du Chemin des Perrières pour un montant de 49 680,00 € sous réserve d'obtention de la subvention du « Contrat de Canton ».

SOLLICITE de la Préfecture la subvention du « Contrat de Canton » au taux de 76 % soit : 37 787,31 €.

VALIDE le Plan de Financement suivant :

DÉPENSES	RESSOURCES
Montant subventionnable : <p style="text-align: right;">49 680,00 € HT</p> <i>(éligible au contrat de canton)</i>	- Contrat de canton 2016 (76 %) : <p style="text-align: right;">37 787,31 €</p> - Autofinancement (fonds propres 24 %) : <p style="text-align: right;">11 892,69 €</p>
TOTAL : 49 680,00 € HT	TOTAL : 49 680,00 € HT

CHARGE le Maire de déposer le dossier de subvention

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier

II/ FINANCES**2.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant la Fiscalité****Professionnelle Unique (FPU)****- Délibération n° 097-2016**

La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » verse à la Commune d'Épineuil, à échéance mensuelle, la somme de 2 687,58 €, soit un total de 21 500,64 € du mois de janvier au mois d'août.

Pour régulariser ces versements, il faut créer le compte 7321 – Attribution de compensation avec la somme de 21 500,64 €.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 20 – Budget Principal

RECETTES de FONCTIONNEMENT

c/73112 – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	- 8 978,00 €
c/73113 – Taxe sur les surfaces commerciales	- 2 402,00 €
c/7321 – Attributions de compensation	21 500,64 €
c/7325 – Fonds de péréquation des ressources communales	- 5 060,32 €
c/7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation	- 5 060,32 €

III/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

3.1/ Délibération relative à la signature d'une convention de mise à disposition de services et de remboursement de charges à caractère général liées à la compétence « Scolaire »

Ce point n'est plus à l'ordre du jour, le projet de convention n'étant pas jugé satisfaisant en l'état.

IV/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Contrôle Sanitaire de l'Eau : Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 8 novembre dernier, au 15 Grande Rue Alfred Grévin. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.
- Le Bouchon d'Épineuil : La Commune a reçu du mandataire de justice la signification de mise en liquidation de la société « Le Bouchon d'Épineuil » et de l'irrécouvrabilité totale de la créance de la Commune d'Épineuil d'un montant de 12 417,59 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Récapitulatif des délibérations prises :

I/ TRAVAUX – Délibération n° 096-2016

1.1/ Délibération relative à l'utilisation des fonds « Contrat de Canton » avant le 31 décembre 2016

II/ FINANCES – Délibération n° 097-2016

2.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)